

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17 /03/2023

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné Jean-Michel GAMORE) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-024 : Approbation du compte administratif 2022 du vieil Allan

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du vieil Allan 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	27€
Recettes	0 €

Déficit de clôture : -27 €

Investissement

Dépenses	167 924, 88 €
Recettes	199 729, 98 €

Excédent de clôture : 31 805, 10 €

Restes à réaliser : 0 € en dépenses et 193 540, 04 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2022 du vieil Allan.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Daniel PEYROL

Secrétaire de séance



Yves COURBIS

Maire

